



REGLEMENT DU TOURNOI REGIONAL DU « CD 71 »

DIMANCHE 31 Mars 2019

Gymnase municipal, Avenue de la liberation, 71210 Montchanin

Article 1 : Date et modalités

Le comité de Saône et Loire de tennis de table organise le Dimanche 31 Mars 2019, un tournoi régional ouvert à tous les joueurs licenciés FFTT de Bourgogne-Franche comté. Le n° d'homologation du tournoi est 1152/2018-R.

Les joueurs et joueuses voulant participer au tournoi doivent être licenciés à la date du tournoi et être en conformité par rapport au certificat médical. Présentation obligatoire d'un justificatif de licenciation conformément à l'article II.606 des Règlements Administratifs, et éventuellement d'un certificat médical de « non contre indication à la pratique du tennis de table en compétition » si mention « sans pratique sportive » sur la licence, pour jouer dans les tableaux leur étant destinés.

Article 2 : Matériel

Le tournoi se déroulera dans le gymnase municipal, Avenue de la libération, 71210 Montchanin.

Article 3 : Tableaux

Les tarifs des tableaux seront dégressifs en fonction du nombre de tableaux joué :

Un tableau joué 7€, Deux tableaux 13€, Trois tableaux 18€

Les tableaux suivants seront proposés :

| | <u>Tableaux</u> | <u>Prix d'inscription</u> | <u>Heure de début</u> | |
|---|---------------------------------|---------------------------|-----------------------|--|
| A | Toutes séries Mixtes | 7 € | 12H15 | |
| B | Toutes séries Dames | 7 € | 14H15 | |
| C | Série 500 à 1799 points | 7 € | 10H15 | |
| D | Série 500 à 1499 points | 7 € | 9H | |
| E | Série 500 à 1199 points | 7 € | 11H15 | |
| F | Série 500 à 899 points | 7 € | 10H15 | |
| G | Série 500 à 699 points | 7 € | 9H | |
| H | Catégorie poussins et benjamins | 3 € | 13H15 | |
| | | | | |

Les points pris en compte sont ceux du dernier classement national officiel du début de phase 2.

Article 4 : Limitation

Chaque participant pourra s'inscrire au maximum dans **3 tableaux de simple**.

Article 5 : Participation des jeunes

Les jeunes joueurs ou joueuses, de benjamins à juniors, peuvent participer, sans aucun surclassement, au tournoi du CD71 (conformément à l'article 9.3 du règlement médical fédéral).

Les poussins ne peuvent participer qu'au tableau H.

Article 6 : Déroulement sportif

La tenue sportive, ainsi que les chaussures de sport, sont de rigueur.

Le tournoi est régi par les règlements de la FFTT et se déroulera sans interruption.

Toutes les parties se disputeront au meilleur des 5 manches.

Tous les tableaux se dérouleront de la façon suivante :

- Mise en poules de 3 joueurs
- Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tour suivant et placés dans un tableau à élimination directe.
- Exception à prévoir pour le tableau H poussins/benjamins, en fonction du nombre d'inscrit possibilité d'un classement intégral.

Article 7 : Dispositions exceptionnelles

Les tableaux comprenant moins de 8 inscriptions pourront être annulés (sauf pour la série A, 16 joueurs au minimum).

Les participants pourront alors s'engager dans un autre tableau (si possible), soit, être remboursés du prix de l'engagement versé pour ce tableau.

Dans un tableau où le nombre d'inscrits est supérieur à 32, le Juge Arbitre se réserve le droit de ne qualifier qu'un seul joueur par poule, et ce afin d'éviter de terminer à une heure trop tardive.

Le nombre d'inscriptions est limité à 48 participants par tableau.

Article 8 : Arbitrage et Juge Arbitrage

L'arbitrage sera assuré et organisé par les participants pour les tableaux.

Le Juge Arbitre du tournoi sera **M. Gérard SICH**, ses décisions seront sans appel. Ses adjoints seront André SEGUIN et François CLEMENCET.

Article 9 : Dotation

Les 4 ou 8 meilleurs (selon nombre d'inscrits dans chaque tableau) de chaque tableau seront récompensés en lot, ou chèque suivant le tableau ci-après :

RECOMPENSES

| <u>Tableaux</u> | <u>Désignation</u> | <u>Vainqueurs</u> | <u>Finalistes</u> | <u>½ Finalistes</u> |
|-----------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| A | Toutes séries Mixtes | 100 euros + coupe | 50 euros | Lot |
| B | Toutes séries Dames | 30 euros + coupe | 15 euros | Lot |
| C | Série 500 à 1799 points | 60 euros + coupe | 30 euros | Lot |
| D | Série 500 à 1499 points | 50 euros + coupe | 25 euros | Lot |
| E | Série 500 à 1199 points | 30 euros + coupe | 15 euros | Lot |
| F | Série 500 à 899 points | 20 euros + Lot | 10 euros | Lot |
| G | Série 500 à 699 points | 20 euros + Lot | 10 euros | Lot |
| H | Catégorie Poussins et Benjamins | Coupe + Lot | Lot | Lot |
| | | | | |

Les organisateurs se réservent le droit de diminuer les récompenses en cas de nombre de participants insuffisants quelque soit le tableau.

Article 10 : Pointage et forfait

Le pointage des joueurs se fera **1H00 avant l'heure officielle de début des tableaux, sauf pour les 1ers tableaux du jour, dans ce cas 30 minutes avant.**

Le forfait pour non-présence à la table pourra être prononcé 10 minutes après le 1^{er} appel du joueur au micro, mais un deuxième appel sera effectué dans tous les cas.

Toutes inscriptions non excusées 24H avant la date du tournoi seront considérées comme dues.

Article 11 : Tirage au sort

Le Tirage au sort aura lieu le jeudi 28 Mars 2019 au siège du comité de Saône et Loire

Article 12 : Balles

Les balles plastiques homologuées ITTF seront fournies par les joueurs. Toutefois des balles seront en vente à l'unité sur le lieu de la compétition.

Article 13 : Responsabilités

Le comité de Saône et Loire décline toute responsabilité en cas d'accident, perte ou vol pouvant se produire dans ou en dehors des installations sportives utilisées. L'accès aux aires de jeu est strictement réservé aux compétiteurs, arbitres et organisateurs.

Article 14 : Buvette

Une buvette très complète (sandwichs, gâteaux, sucreries, boissons diverses, etc.) sera à la disposition des joueurs et spectateurs durant toute la journée.

Article 15 : Résultats

Le tournoi sera géré avec le logiciel fédéral SPID-Déconnecté. Les résultats individuels seront pris en compte pour l'établissement des classements.

Article 16 : Engagements

Les inscriptions mail ou internet seront prises en compte au fur et à mesure de leurs arrivées. La date de l'envoi du mail, ou de l'inscription internet fera foi.

Les engagements, sont à faire parvenir pour le **Jeudi 28 Mars dernier délai** à :

Yoann GUILLEMIN

Par mail (envoi du formulaire): ygatd71fftt@yahoo.fr

Il vous est également donné la possibilité de vous inscrire (en priorité) par internet:

<https://goo.gl/forms/WWSb8DIGP8U8eovC3>

Le paiement des inscriptions le jour même avant le début des tableaux est obligatoire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous avez la possibilité de contacter Yoann GUILLEMIN par mail ygatd71fftt@yahoo.fr ou au 06 16 80 29 65



Article 17 : Accord

La participation au tournoi régional du CD 71 entraîne l'acceptation du présent règlement.

N'oubliez pas d'indiquer le numéro de licence pour tous les tableaux.

Inscription par mail (envoi du formulaire) : ygatd71fftt@yahoo.fr

OU

Inscription directement par internet :

<https://goo.gl/forms/WWSb8DlGP8U8eovC3>

| |
|---|
| <p>LE NUMERO DE LICENCE EST INDISPENSABLE A L'ENREGISTREMENT DES ENGAGEMENTS.</p> |
|---|